

Conditions d'accès

La déchèterie du Montet est accessible à l'ensemble des redevables de la Communauté de communes.

L'accès, ainsi que certains dépôts, sont payants pour les professionnels.

Le dépôt de déchets est limité à 10m³ par mois et par entreprise.

Les véhicules dépassant 3,5 tonnes de PTAC ne sont pas autorisés.

Tarifs pour l'année 2010

Forfait Annuel	Prix au passage
45 € HT / an	OU 8 € HT / passage

Type de déchets	Prix du dépôt
Gravats	4,39 € HT / m ³
Encombrants	23,15 € HT / m ³
Végétaux	10,66 € HT / m ³
Huile végétale	0,61 € HT / litre

Les tickets d'accès et de dépôts sont à retirer auprès du régisseur de la Communauté de communes à la Maison de l'Industrie (tél. 05 65 43 95 00).

Horaires d'ouverture

La déchèterie est ouverte :
du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Fermeture les dimanche et jours fériés.

Plan d'accès



Contacts

Un renseignement ?
Contactez **le Service Environnement**
au 05 65 43 95 12

du lundi au jeudi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
le vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 16h

Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.



Guide Pratique



La Déchèterie du Montet

- Professionnels -

Communauté de communes
du Bassin Decazeville Aubin

■ Rôle du gardien

Il incombe au gardien de :

- **Contrôler les véhicules** accédant au site,
- **Orienter les usagers** de la déchèterie en fonction des catégories de déchets déposés,
- **Veiller à la bonne tenue** du site,
- **Assurer la sécurité** du site et faire respecter la réglementation,
- **Fermer le site** lorsque les quais sont trop encombrés par des véhicules.

■ Obligations du déposant

Les usagers doivent :

- **Arriver sur le site avec leurs déchets triés par catégorie** afin de faciliter l'accès au site et ainsi éviter les encombrements,
- **Suivre les instructions du gardien** en matière de dépôts et de sécurité (quais interdits aux enfants,...),
- **Respecter les consignes** de circulation,
- Ne pas accéder au quai inférieur,
- **Ne pas accéder au local déchets** ménagers spéciaux,
- **Ne pas fumer** sur le site,
- **Quitter le site** une fois le déchargement terminé.

Toute personne se mettant en infraction par rapport au règlement s'expose au risque d'interdiction, momentanée ou définitive, d'accès à la déchèterie.

■ Déchets acceptés

➤ **A déposer dans les bennes dans l'ordre suivant :**



1 - Gravats



2 - Métaux

Vélo - Ferraille - ...



3 - Encombrants

Canapé - Meuble - Chaise - Matelas - ...



4 - Bois non traité

Palette - Cagette - Bois non traité



5 - Cartons



6 - Déchets Verts

Pelouse - Branchage - Feuille

➤ **Dans la caisse** (à côté du local technique) :



Huiles

Végétale (huile de frites)

➤ **A remettre au gardien :**



Néons et Ampoules*

à économie d'énergie



Si vous avez des dépôts importants à réaliser, contactez le gardien de la déchèterie au préalable au 05 65 63 48 76.

➤ **Dans le contenant grillagé** (à la sortie de la déchèterie) :



Gros Electroménager Froid*



Gros Electroménager Hors Froid*

Lave Linge - Sèche Linge - Four - Micro - ondes - Chauffe-eau - Radiateur électrique - Hotte aspirante ...



Écran*

Télé - Moniteur - Minitel - Ordinateur portable - ...



Petit Appareil Ménager*

Aspirateur - Cafetière - Robot - Friteuse - Ventilateur - Magnétoscope - Radio réveil - Télécommande - Clavier - Souris - Imprimante - Calculatrice - Téléphone Portable - ...

➤ **Dans le contenant adapté**



Textile

** Attention : dépôt sous condition. Contactez le gardien.*

■ Déchets refusés

- **Ordures Ménagères**
- **Carcasses d'animaux**
- **Carcasses de voitures**
- **Produits explosifs et radioactifs**
- **Médicaments**
- **Pneus**